

6027

1 ex

CILSS

Comité permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse
dans le Sahel

09743
CODE
CLUB DU SAHEL

LES ESPACES CEREALIERS REGIONAUX
EN AFRIQUE DE L'OUEST

Séminaire de Lomé (Togo) - 6/11 novembre 1989



La dimension monétaire
des échanges régionaux
à partir du Bénin et de la Gambie

Olivier VALLEE

Economiste Consultant

SL89/17
Or. Fr.

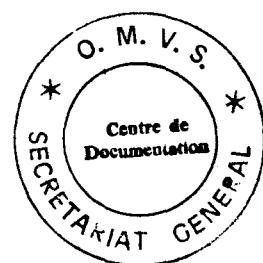
OCTOBRE 1989



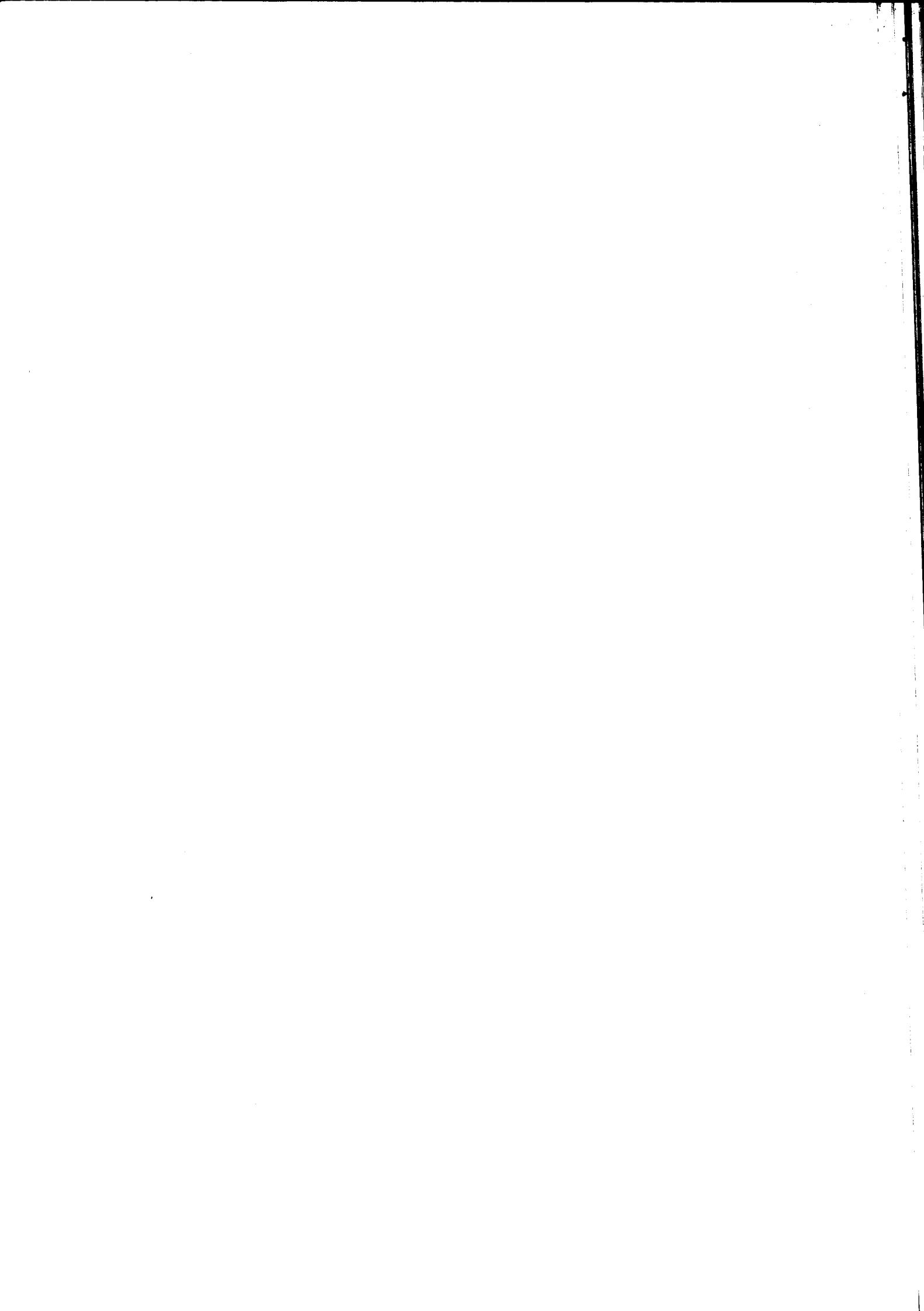
g! e

**La dimension monétaire
des échanges régionaux
à partir du Bénin et de la Gambie**

Olivier Vallée



Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document le sont sous la responsabilité personnelle des auteurs et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.



La dimension monétaire des échanges régionaux à partir du Bénin et de la Gambie

Les travaux effectués dans le programme d'étude des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest ont fait apparaître un certain nombre de facteurs explicatifs de la dynamique de ces flux.

Au cours de deux missions, au Bénin et en Gambie, nous avons fait une analyse plus spécifique des aspects monétaires et bancaires des échanges régionaux à partir de ces deux pays. Il en ressortait que les disparités des monnaies participaient à l'intensification des échanges régionaux. On constatait également que le statut de convertibilité du franc CFA plaçait cette monnaie en première ligne pour les importations destinées à la réexportation.

Le projet de comparaison de deux pays, le Bénin et la Gambie, a été élaboré pour plusieurs raisons.

Le Bénin avait déjà fait l'objet d'enquêtes qui attestaient de l'importance des flux transfrontaliers physiques et monétaires avec le Nigeria, dont la monnaie a connu des sousbresauts dûs à l'évolution de son économie. L'approche monétaire et bancaire¹ du Bénin avait fait apparaître également l'effet de ses financements pour le Nigeria qu'autorisait le franc CFA, monnaie convertible.

Dans le cas gambien, on avait un cas de figure qui semblait inversé, car ce pays a une monnaie inconvertisse tout en remplissant des fonctions comparables d'importateur pour la région qui l'entoure.

Outre cette asymétrie apparente, le Bénin et la Gambie partagent plusieurs caractéristiques :

- proximité de grands marchés régionaux où des rares biens et des distorsions de prix existent,
- régime douanier libéral en raison de l'absence de politique de protection des activités nationales,
- importance décisive des recettes douanières dans les revenus budgétaires,
- localisation de grandes sociétés de commerce,
- existence de réseaux de commerçants et de changeurs locaux.

¹ Cf. étude. O. Vallée. La dimension monétaire des échanges entre les pays du Golfe du Bénin (Nigeria, Togo, Bénin). Etude "Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest", INRA-UNB-IRAM, Paris, Décembre 1988, 66p.

Il faut rappeler également que leurs économies sont à dominante agricole avec un fort taux de population rurale. Ces pays entretiennent des relations étroites avec leurs voisins, le Sénégal pour la Gambie, le Nigeria pour le Bénin, qui ont également des structures économiques marquées par l'importance de l'agriculture, mais qui possèdent un degré de développement industriel nettement plus affirmé.

Les importations globales pour le Bénin sont passées d'un demi milliard de \$ en 1982 à un peu moins de trois cent millions de \$ entre 1983 et 1985, pour se fixer à trois cent millions de \$ à partir de 1986². Dans le cas gambien, les importations annuelles oscillent sur la période 1982-1987 autour de 100 millions de \$ avec une chute à 74 millions de \$ en 1985. Les montants du commerce international et régional de ces deux Etats sont donc sensiblement différents. Mais, comme dans la plupart des pays du continent africain, les importations agricoles du Bénin et de la Gambie, ont continué de croître en volume et en valeur pendant la période 1980-1987.

Pour chacun de ces deux pays, nous présenterons les grands postes d'importations destinées à la réexportation. Nous analyserons ensuite les politiques d'importation en relation avec les équilibres agricoles et alimentaires. Puis, nous comparerons les dimensions monétaires et financières de ces échanges. En conclusion, nous soulignerons quelques uns des problèmes que soulèvent les statuts différents de places de réexportation du Bénin et puis nous comparerons avec ceux de la Gambie.

² Cf. étude: O. Vallée. Op. Citée.

1/ Les importations et la réexportation

1.1. Le Bénin

Les tableaux ci-dessous font apparaître en francs CFA les montants des importations et les montants approchés des réexportations. Les grands types de produits réexportés sont également recensés avec leurs tonnages.

Balance commerciale du Bénin 1980 - 1987
(milliards de F CFA)

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
EXPORTS FOB	55,0	65,0	66,0	65,0	91,0	106,7	78,0	79,4
enregistrés	13,3	13,5	14,0	27,0	57,5	73,7	34,0	29,4
non enregistrés et réexports	41,7	51,5	52,0	38,0	33,5	33,0	44,0	50,0
IMPORTS FOB	100,0	107,0	165,0	116,0	106,2	111,7	139,0	108,7
Fret et assurance	14,6	20,6	31,5	17,0	18,7	17,3	20,1	19,2
Import CAF	114,6	127,6	196,5	133,0	124,9	129,0	159,0	127,9
BALANCE COMMERCIALE FOB/FOB	-45,0	-42,0	-99,0	-51,0	-15,2	-5,0	-60,9	-29,3

Source: INSAE/BCEAO, FMI et calculs personnels

Bénin : Importations des produits de réexportation

TONNAGES IMPORTES PORT DE COTONOU 1000 t	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Tissus et confection	12,9	13,4	6,28	6,18	11,26	14,04	17,25
Friperie	11,1	11	12,1	10,4	14,86	19,31	24,61
Boissons alcoolisées	0,6*	15	6,6	5,4	8,17	5,19	4,55
Tabac et cigarettes	5	4	4	4	6,25	3,82	4,69
Riz (quantité importée)	60,65	43,51	36,6	78,61	51,54	115,56	352,29
Quantité de riz consommé sur place (1)	16,1	18,246	19,964	22,16	24,6	27,3	30,3
Quantité de riz réexporté vers le Nigeria (2)	44,55	25,27	10,63	56,45	26,94	88,26	322,09
Blé	53,31	56	45,64	40,5	44,6	28,9	117,7

Source : Port autonome de Cotonou

(1) Ces chiffres proviennent d'une étude réalisée par J. IGUE : "Rente pétrolière et commerce des produits agricoles à la périphérie du Nigeria : les cas du Bénin et du Togo", INRA, Montpellier, mars 1985, p.61.

(2) Estimations

des réexportations de riz qui à elles seules ont excédé 25 milliards de francs CFA au titre de l'année 1987.

Cette vigueur du commerce clandestin régional a plusieurs raisons : existence de courants traditionnels d'échanges qui survivent au tracé des frontières et qui sont basés sur des données socio-historiques, disparité des régimes fiscaux, douaniers et d'importation, instauration au Nigeria de politiques de restrictions des changes, et rareté des biens.

Cette rareté des biens est induite à la fois par l'insuffisance de l'offre au Nigeria comme par les prohibitions, à l'importation officielle, édictées par l'Etat. Les interdictions portent sur les produits de luxe mais aussi sur les produits alimentaires tels que les céréales dont l'entrée au Nigeria peut compromettre les plans de production nationaux. Cette politique de restriction est contournée par les Nigérians eux-mêmes en raison des ressources en naïras dont ils disposent pour leurs achats au Bénin.

Cette abondance de signes monétaires a été favorisée par plusieurs facteurs.

Au début des années 70, l'afflux de devises tirées des exportations de pétrole, autorise la création monétaire au Nigeria et permet une offre de monnaie nigériane abondante. Puis la crise économique que connaît le pays, et la restriction à l'accès aux devises via la Banque centrale du Nigeria pour les détenteurs de naïras, incitent à écouler les naïras au Bénin en y achetant des marchandises importées.

L'ensemble de ces phénomènes stimule la dynamique de la réexportation à partir du Bénin et du Togo qui disposent en permanence de devises convertibles pour effectuer leurs achats au reste du monde grâce aux francs CFA.

1.2. La Gambie

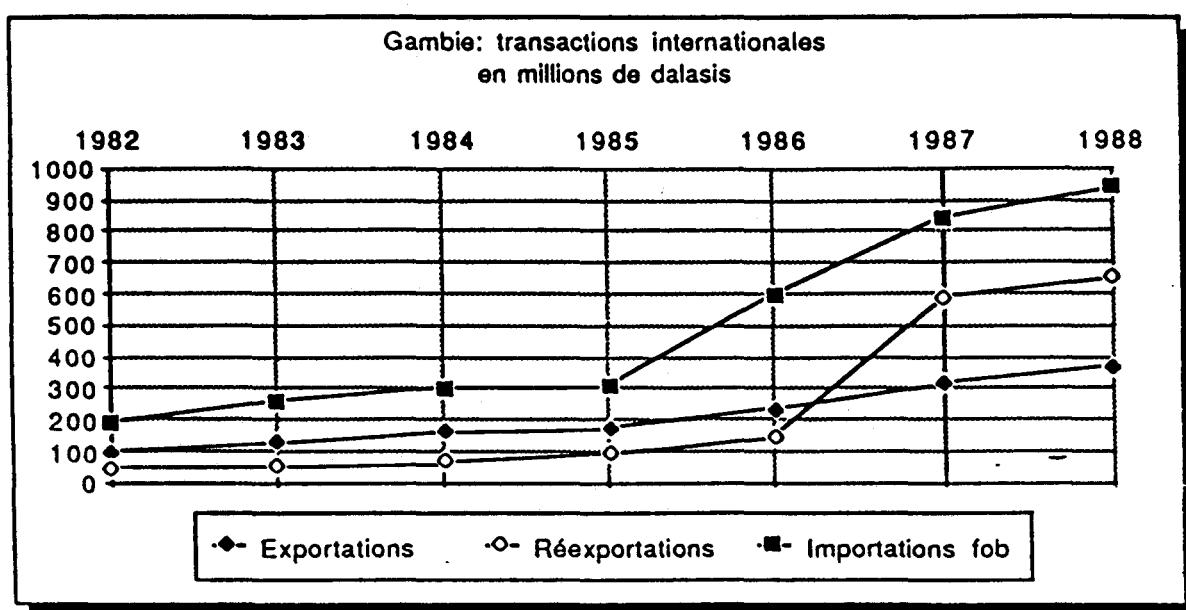
Les tableaux ci-dessous font apparaître les exportations et les importations gambiennes comme les montants de réexportation. Les chiffres de 1982 à 1986 sont tirés d'une étude du FMI. A partir de 1986, nous avons procédé, à partir des statistiques officielles gambiennes et des commentaires du budget speech, à une estimation des réexportations. Il apparait nettement qu'elles sont supérieures aux exportations officielles.

Sur ces deux années, la poussée des réexportations liées à la nouvelle politique monétaire et bancaire se traduit par l'augmentation des réserves en devises de la Gambie, ce qui reflète un commerce d'import-export équilibré.

Nous verrons plus loin comment la Gambie, après des années de déséquilibre, parvient à ce résultat alors que le Bénin reste déficitaire dans son commerce international.

GAMBIE							
Commerce international	millions de dalasis						
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportations	98,51	126,9	162,57	173,12	235,73	317	371
Réexportations	47,16	53,33	68,23	95,3	148,51	588	653
Importations fob	189,56	261,01	303,48	310,43	599,19	845	940

Source : FMI, Budget Speech 1988/1989, calculs personnels



Source : FMI, Budget speech

Le commerce de réexportation gambien est composé de produits manufacturés et de produits de base agricoles.

Parmi les biens manufacturés on recense; les textiles, la fripe, les cigarettes, les piles, les allumettes, le matériel photographique, cinématographique et vidéo, les radios, les motos, les bicyclettes et les produits chimiques.

Les principaux biens d'origine agricoles recensés sont le tabac, le thé vert de Chine, le concentré de tomate, l'arachide, le sucre et le riz. Le concentré de tomate, l'arachide, le sucre et le riz sont également produits au Sénégal et importés à Dakar. Leur réexportation non enregistrée à partir de la Gambie tient essentiellement aux différences de prix entre les deux marchés.

En effet, le Sénégal, pour des raisons de soutien à ses industries (sucre et concentré de tomate), maintient des prix plus élevés qu'en Gambie.

La faible taxation douanière gambienne rend ces marchandises importées à Banjul compétitives sur le marché sénégalais

Pour ce qui est de l'arachide, elle ne circule pas d'une façon unilatérale. On a assisté à des ventes d'arachides sénégalaises en Gambie pour des raisons liées au commerce de réexportation. En effet, le vendeur

sénégalais disposait ainsi de dalasis pour acheter des marchandises importées qu'il revendait au Sénégal. Il compensait sa perte sur la vente d'arachides, moins chères en Gambie qu'au Sénégal, par le gain sur les ventes, chez lui, de produits moins coûteux achetés en Gambie.

En 1986-1987, avec le maintien du prix au producteur d'arachides au Sénégal (supérieur aux prix gambiens), les Gambiens viennent y vendre leurs productions en pénalisant les banques locales et le Trésor sénégalais qui financent le surcoût par rapport au prix mondial, de la filière arachide.

Les estimations pour ces produits sur ces dernières années retiennent les quantités suivantes de réexportation à partir de Gambie:

Arachides	:	30 000 tonnes/an
Sucre	:	40 000 à 50 000 tonnes/an
Concentré de tomate	:	1 800 tonnes/an

Nous allons évoquer les évolutions de la réexportation de riz dans la partie à venir consacrée à l'analyse de la politique gambienne de gestion de l'importation et de la production de riz.

2/ Les importations agricoles et la réexportation

2.1. *Le Bénin*

La dépendance du Bénin en matière d'importations agricoles s'est accrue au cours des années 80.

Mais le libéralisme des importations agricoles n'a pas entraîné pour l'Etat les coûts directs qui peuvent peser sur un office de péréquation et de stabilisation. L'office national des céréales créé en 1985 est resté en effet dépourvu des moyens nécessaires pour collecter les produits vivriers, les stocker et les écouter.

Dans le cadre du programme d'ajustement, cet office devrait devenir un organisme ayant pour seule fonction de surveillance statistique du marché.

Dans cet environnement, on ne peut faire une analyse monétaire de l'impact des flux d'importation agricole sur la gestion du marché intérieur.

Pour la Gambie, par contre, l'évolution des différents modes de régulation des importations appelle une analyse de leurs conséquences sur la politique monétaire liée aux importations.

2.2. *La Gambie*

La Gambie passe d'un régime libéral d'importation du riz à un système de monopole d'importation confié au GPMB (Gambian Produce Marketing Board) en 1973. Devant subventionner le prix de vente de ce produit, le GPMB se trouve confronté à des pertes en fonction de l'évolution des prix de revient.

Le GPMB souffre également, au début des années 1980, de l'achat d'arachides sénégalaises qui fuient les retenues pour remboursement de crédit et recherchent un prix au producteur plus attractif en Gambie à cette époque. Le GPMB ne parvient pas à équilibrer les subventions au riz et un prix d'achat fixe aux vendeurs d'arachides, et il a des résultats déficitaires de 1979 à 1984 (environ 1 million de \$ par an). La seule ressource de l'Etat en devises (exportation d'arachides) est

absorbée par le coût du riz et le met en situation d'arriérées vis-à-vis de ses créanciers internationaux.

Dans le cadre de sa politique d'ajustement le gouvernement gambien décide de modifier sa politique agricole et réduit le rôle du GPMB.

Il augmente le prix au producteur de riz qui passe de 560 D la tonne en 1985, à 965 D en 1986.

Depuis, le prix au producteur a été ramené à 900 D la tonne. Le bon hivernage en 1989 devrait stimuler la production de grains (autres que le riz) pour 1989/90 et poser des problèmes de prix comme d'écoulement.

Pour l'arachide, les achats du GPMB avaient chuté entre 1983/1984 et 1984/1985 de près de 45 000 tonnes passant de 93 000 tonnes à 46 000 tonnes. Pour enrayer la fuite de l'arachide hors des frontières, le GPMB a augmenté le prix à 620 D par tonne en 1984/1985, puis à 1 260 D par tonne en 1985/1986. Ces ajustements visaient à compenser les effets de la dévaluation.

Enfin, en juin 1986 les prix passaient à 1 800 D (+ 43%). Pour 1989/1990, le gouvernement gambien a décidé de libéraliser complètement le marché de l'arachide.

Le GPMB achètera les arachides en fonction des offres qui lui seront faites dans ses dépôts sans donner le bénéfice de licences d'achat à quiconque. Le véritable baromètre des prix sera en fait la valeur de l'arachide vendue au Sénégal en fonction du prix fixé lors de la campagne sénégalaise.

Dans le même temps qu'il s'affranchit progressivement de la contrainte de gestion de la filière arachide, le GPMB s'est dégagé de la commercialisation du riz en ne conservant que la vente de l'aide alimentaire internationale.

Cette transformation de la politique agricole et alimentaire de l'Etat se traduit par un déplacement des charges qu'il supportait. Auparavant, l'achat de riz avec des devises, qui était revendu en dalasis à un prix subventionné, absorbait les réserves de la Banque centrale gambienne.

Les opérations sur le riz étaient déficitaires et réduisaient les avoirs en devises du pays.

En libéralisant l'importation et la vente du riz, la Gambie transfère aux commerçants le soin de trouver des devises, pour acheter à l'extérieur.

Dans le même temps, les taxes sur le riz importé alimentent les revenus de l'Etat et la demande locale de riz baisse en raison de la fin des subventions à la consommation.

Avec la libéralisation, les prix restent inférieurs à ceux pratiqués au Sénégal jusqu'en mai 1988; 160 F CFA le kilo à Dakar, contre 80 F CFA le kilo à Banjul.

Depuis, la baisse du prix au Sénégal et la hausse des cours mondiaux a réduit la différence de prix entre les deux marchés. L'expulsion du Sénégal de milliers de Mauritaniens a aussi déstructuré les réseaux d'écoulement du riz importé.

En l'absence de statistiques officielles d'importation, l'évaluation des quantités de riz arrivant en Gambie est malaisée.

Dans le tableau ci-dessous, on trouvera d'un côté des estimations d'importations de riz intégrant l'aide, présentées par les autorités gambiennes. De l'autre, les données sont tirées d'études sur les frets et de corrélations avec les taxes douanières. Pendant l'année 1987, les perceptions douanières ont souffert d'une vaste fraude qui peuvent entacher les estimations, même dans la fourchette haute.

Importations de riz de la Gambie selon plusieurs sources

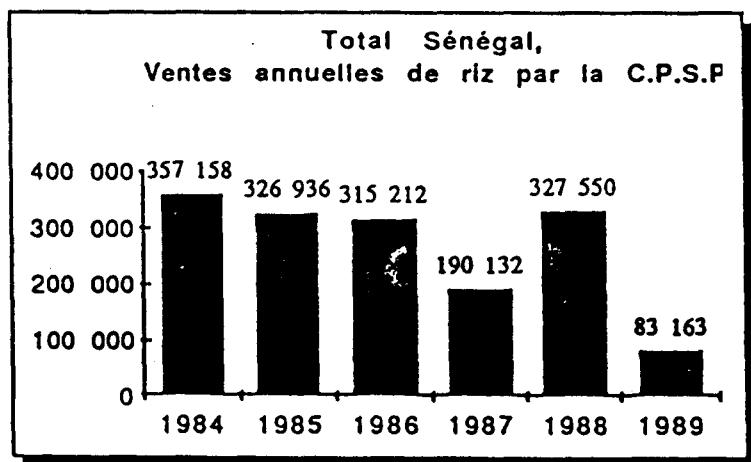
	Gambie	Autres estimations
1984 - 1985 :	31 000 tonnes	56 000 tonnes
1985 - 1986 :	53 000 tonnes	72 249 tonnes
1986 - 1987 :	68 800 tonnes	117 000 tonnes
1987 - 1988 :	100 000 tonnes	120 000 tonnes

Les estimations de quantités de riz exportées vers le Sénégal varient également. Selon certaines sources gambiennes, elles oscillent entre 20 000 et 30 000 tonnes annuelles depuis 1985-1986. Une hypothèse haute retient le chiffre de 85 000 tonnes.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les mises en vente par la CPSP au Sénégal. Le creux de l'année 1987 (190 000 tonnes) peut être expliqué par le quota attribué aux agents privés (85 000 tonnes). Ce quota n'a pas été entièrement utilisé, mais si on le retient en l'ajoutant aux mises en vente de la CPSP, on observe un creux de 105 000 tonnes par rapport aux années précédentes. Ce déficit donne donc une indication des montants de réexportation à partir de la Gambie et/ou de l'importation frauduleuse au port de Dakar.

Ventes Annuelles de riz par la C.P.S.P.

SENEGAL	1984	1985	1986	1987	1988	1989 p
TOTAL	357 158	326 936	315 212	190 132	327 550	83 163



3 / Les dimensions monétaires de la politique de réexportation

3.1. Le Bénin

Le Bénin appartient à l'union monétaire ouest africaine dont le fonctionnement est soumis à des règles communes pour les Etats membres.

Ces règles institutionnelles de la Zone Franc - convertibilité du CFA, fixité de la parité CFA-FF, mécanisme du compte d'opérations - ont été consciemment établies pour éviter que, lorsque surviennent des déséquilibres extérieurs des pays africains, ils ne soient corrigés brutalement par des contractions d'importations, une dépréciation du change, des déflations internes et éventuellement des contrôles des changes. Il y a donc un potentiel d'importation maintenu quelle que soit la situation économique du pays.

Le Nigeria voisin a appuyé à l'origine le financement des réexportations béninoises en déposant des devises - provenant de ses recettes pétrolières - auprès des fournisseurs ou des systèmes bancaires béninois et togolais. Avec la baisse des rentrées en devises fortes au Nigeria, la participation de ce pays à l'échange régional prend une autre dimension monétaire.

La naïra étend son rôle de monnaie de transaction régionale. Elle est utilisée au Bénin et dans d'autres Etats limitrophes par des milliers de petits commerçants, pour acquérir les multiples produits de l'industrie nigériane, qui concurrencent les quelques productions de la zone franc.

Dans le même temps, les naïras changées en F CFA sur les marchés parallèles sont transférées via le Bénin pour les achats externes du Nigeria, avec livraison au port de Cotonou.

En effet, la libre circulation des francs CFA dans tous les pays de la zone franc permet de les mobiliser pour les transactions. Les billets de plusieurs pays de l'UMOA, et de la BEAC, viennent ainsi suppléer à l'insuffisance des billets CFA béninois pour réaliser des transactions d'une telle ampleur. Le franc CFA étant une monnaie convertible, ces fonds sont transférés, par la Banque centrale ou par des particuliers, à l'extérieur afin de régler les importations.

On assiste ainsi à trois grandes phases dans les phénomènes monétaires liés à la réexportation à partir du Bénin.

- a) La mobilisation des francs CFA dans les deux sous-ensembles de la zone, l'UMOA et la BEAC, en particulier le Cameroun. L'échange de naïras contre les CFA permet la constitution des stocks de billets CFA qui seront transférés hors de la région.
- b) L'achat de produits en naïras. Les acheteurs de produits dans l'espace régional recherchent des naïras contre le CFA pour bénéficier de la prime de change, qui abaisse le coût des marchandises.
- c) Le transfert des billets CFA. Les billets CFA sont transférés à l'extérieur de la région (Paris, Londres, Suisse, Autriche, Espagne) pour régler les importations destinées au Bénin mais qui seront revendues au Nigeria pour la plupart.

Ces phénomènes relativisent l'explication logique qui tendrait à voir baisser les réexportations béninoises vers le Nigeria en raison de la décote de la monnaie nigériane. En effet, la dévaluation sur le marché officiel et sur le marché parallèle de la naïra aurait dû induire une baisse du pouvoir d'achat nigérian et donc un ralentissement très net des flux de réexportation béninois.

Mais l'offre de billets CFA, non pas du Bénin et du Togo seulement, mais provenant de nombreux autres pays de la zone franc, permet d'augmenter l'offre de CFA disponibles. Le cycle de réapprovisionnement en francs CFA s'alimente à l'ensemble des foyers de commerce parallèle de la région, les opérateurs jouant sur le gain de change⁶.

Cette offre de francs CFA, dans la région, perdure parce que la demande de naïras est liée à un désir d'acquérir des biens produits au Nigeria.

De plus, la marge réalisée sur les opérations d'importation-réexportation en dehors du réseau bancaire béninois est incitatrice.

⁶ cf. Etude. O. Vallée. Op. Citée.

On voit donc se développer une forte capacité d'absorption par le Bénin et le Togo des signes monétaires de la zone franc (UMOA et BCEAO) mais également des naïras.

Le dernier rapport du Comité Monétaire de la zone franc synthétise le fonctionnement de ce système :

"S'agissant du Bénin et du Togo, la faible part des billets de leur émission⁷ qui, mesurée par rapport à leur PIB en 1988, est ressortie à 4,5% pour le Bénin et à 5,7% pour le Togo, contre une moyenne de 8,7% pour les autres pays de l'UMOA, est à mettre en relation avec les importantes entrées de billets provenant des autres pays de l'Union, sans compter la proximité du puissant voisin, le Nigeria, dont la monnaie circule très largement dans ces deux Etats".

L'équilibre du système se réalise sur un mode élargi. L'offre de devises pour payer les marchandises importées reçoit le concours des billets des autres pays de la zone franc.

L'arrivée de billets nigérians dans la circulation nationale béninoise de monnaie accroît aussi les quantités de signes monétaires disponibles pour financer les échanges régionaux se déroulant dans la sphère locale.

⁷ En zone franc, la circulation fiduciaire est régulée par les crédits de campagne. La faible importance de ce type de crédits dans ces deux pays explique cette modicité de la part des billets en circulation par rapport au PIB. L'arrivée de signes monétaires d'autres pays compense cette situation imputable également dans le cas du Bénin à la baisse des avoirs extérieurs, contrepartie de l'émission de monnaie. En effet, dans le cas béninois, la dégradation constante des avoirs extérieurs (- 80 milliards F CFA en 1988) contracte l'émission monétaire. Le délabrement du système bancaire qui ne délivre que peu de crédits sur la période récente explique aussi la faible circulation monétaire.

3.2. La Gambie

Cette ancienne colonie britannique a une histoire monétaire liée à l'évolution particulière des pays de la "sterling area" vis-à-vis de la monnaie de la métropole.

Durant la période coloniale, la Gambie est rattachée au West African Currency Board créé en 1913. Sa principale fonction est d'émettre des billets et des pièces en contrepartie des recettes d'exportation. Cela signifie que l'émission monétaire est couverte à 100% par des livres britanniques. Une partie de la monnaie locale était investie en titres du gouvernement britannique. A l'indépendance, la création de la Central Bank of The Gambia lui confère comme missions d'offrir une quantité de monnaie adéquate au développement de l'économie et de centraliser les réserves de change du pays. Elle aura également peu à peu comme fonction de financer le déficit budgétaire.

Après la dévaluation de la Livre britannique en 1967, la Gambie quitte la "Sterling area". Depuis 1971, l'unité monétaire de la Gambie est le dalasi divisé en 100 bututs. A partir de 1984, le dalasi est dévalué de 20% et sa valeur est fixée à D 5 = 1 £.

La Livre britannique reste en effet la monnaie de référence en raison de l'histoire et de l'importance du commerce avec la Grande Bretagne. Mais les flux de marchandises importées ont souvent un prix libellé en \$ et la valeur du \$ contre Dalasis est l'indice de la politique des autorités monétaires. A partir de 1986 dans le cadre de l'*Economic Recovery Programme*, le dalasi flotte. On passe ainsi d'un change d'1 \$ pour 3,46 D à 1 \$ pour 6,73 D en mars 1986.

Ce changement net de la politique monétaire gambienne peut s'expliquer par la mise en place d'un programme d'ajustement avec le FMI qui fait souvent de la dévaluation une mesure nécessaire à la réussite de son intervention.

Il faut cependant souligner ici que le choix du flottement de la monnaie est un cas de figure maximal de la dévaluation qui est rarement adopté par les autres pays sous ajustement. Le Nigeria a ainsi choisi un système de cotation de sa monnaie par des mises aux

enchères des devises qui permettent à la Banque centrale d'encadrer les modifications de la valeur de la naïra.

La Gambie peut s'engager dans le flottement de sa monnaie parce que la contrainte de ménager son économie locale, dont les coûts sont renchéris par la dévaluation, est faible.

Par contre, son souci de ne pas financer, avec ses propres devises, les réexportations vers le Sénégal est fort. Nous verrons plus loin comment le flottement évite ce risque qui s'était concrétisé dans les années précédant l'Economic Recovery Programme.

La progression de l'endettement gambien, la montée des arriérés sur les remboursements traduisent cette réalité. La dette à long terme est passée de 106 millions de \$ en 1980 à 160 millions de \$ en 1984.

La dette à court terme de 23 millions de \$ en 1980, s'élève à 41 millions de \$ en 1984. Les engagements extérieurs⁸ de la Gambie qui représentaient 58% de son PNB, dépassent le PNB lui-même pour s'élever à 155% de sa valeur en 1984 (source World Debt Tables).

La Banque Centrale de Gambie s'endettait pour financer les importations et les autres charges de la Gambie, tandis qu'une partie des achats au reste du monde repartaient au Sénégal sans que le système bancaire gambien n'en reçoive de contrepartie.

En effet, la Banque centrale qui gérait alors les devises de la Gambie préférait les délivrer aux importateurs plutôt que de rembourser les emprunts. Les importateurs orthodoxes ont cédé les marchandises en dalasis à des réexportateurs qui les ont vendues contre du franc CFA à des acheteurs sénégalais ou d'autres pays limitrophes. Cela était d'autant plus facile que le Ministre des Finances et du Commerce avait en 1981 fixé une liste d'importations qui bénéficiaient d'allocations prioritaires de devises.

En 1986, les règles du jeu changent. Toutes les restrictions ou les préférences sur les importations sont suspendues. La Banque centrale

⁸

Engagements extérieurs : les sommes dues par le pays au reste du monde, à moyen terme et à court terme.

ne monopolise plus les devises, ce sont les banques de la place qui cèdent des devises et qui en achètent en fixant hebdomadairement un taux de base qui fait l'objet de fluctuations quotidiennement. Les clients apportent leurs devises contre du dalasi ou achètent des devises avec du dalasi. Il n'y a pas de pression à la hausse du dalasi dans la mesure où la quantité de monnaie gambienne s'est considérablement accrue. Mais comment inciter les détenteurs de devises à les échanger contre du dalasi ?

Trois facteurs jouent dans ce sens

- Les importations ne font plus l'objet d'allocations de devises. Pour celui qui veut acheter des marchandises, il faut passer par les banques commerciales en leur remettant une contrepartie en dalasis ou en devises.
- Le financement par emprunt de cet apport est difficile car les taux d'intérêt sur cette monnaie sont extrêmement élevés entre 22% et 28%. Plutôt que d'emprunter, il est préférable de céder des dalasis à la banque ou des devises directement.
- Enfin les droits de douanes qui étaient auparavant réglés avec des délais, sont immédiatement exigibles, ce qui force les importateurs à céder leurs devises contre des dalasis pour obtenir des moyens de règlement domestique vis-à-vis du Trésor. Alors qu'auparavant l'importateur réglait les douanes avec le produit de ses ventes, il doit maintenant préalablement mobiliser des ressources et les amener à la banque avant de commercialiser sa marchandise. Cela éponge les ressources monétaires qui, sinon, seraient restées dans le marché parallèle.

Le système ne fonctionne bien évidemment que parce que le franc CFA afflue dans le pays en échange de la vente de marchandises gambiennes (importées) contre la monnaie de l'UMOA.

Les atouts de la Gambie sont alors clairs. Les banques ne sont pas soumises au contrôle des changes (à la différence des banques sénégalaises) et le gouvernement favorise la compétitivité des

4 / Comparaison et problématique

4.1. *Les cours de change et les taux d'intérêt*

Le Bénin n'a pas l'instrument du cours de change pour réguler son offre de monnaie, en raison de la parité fixe avec le franc français. Pour les taux d'intérêt, ces dernières années on observait également une certaine fixité. La seule restriction à l'offre de monnaie nationale était d'ordre quantitatif. Or on sait que les autres monnaies de la zone franc détournaient cette restriction en s'offrant contre du naïra.

Il y a donc peu de contraintes à l'utilisation du franc CFA pour l'importation de marchandises destinées à la réexportation. Les transactions finales transfrontalières s'effectuent en naïras, également disponibles en grandes quantités.

En Gambie, les taux d'intérêt élevés réduisent la disponibilité de dalasis. Il y a donc une offre restreinte de monnaie. Le flottement du cours de change permet aux banques de renchérir l'accès aux devises dès qu'il apparaît une demande excédant les disponibilités. La liquidation immédiate des droits douaniers oblige les importateurs à déposer auprès des banques les dalasis ou les devises gagnés lors des opérations précédentes, s'ils veulent continuer à importer.

En Gambie, la mise à disposition de devises par les banques gambiennes pour des importations se fait en fonction de leurs disponibilités et elles régulent la demande par le cours de change fixé chaque semaine. En cas de ralentissement des importations (et des réexportations), les versements des droits douaniers se réduisent et l'afflux de CFA pour acheter du dalasi également. Dans ce cas, le cours de change des devises s'élève et les taux d'intérêt sur le dalasi également pour empêcher un financement de l'achat de devises, hors des banques, par emprunt.

Ainsi, par le cours de change et le taux d'intérêt, le système bancaire gambien régule l'offre de monnaie nationale et étrangère en se servant de l'indicateur des droits douaniers liquides. Le caractère flottant du

Dans le cas béninois, on est en présence d'un système où la convertibilité du franc CFA sous-tend une liberté des agents pour le transfert de ressources en billets hors du système bancaire.

En Gambie, l'activité de la politique monétaire revient à faire du réseau bancaire un centralisateur des devises en même temps qu'une instance de contrôle de l'émission monétaire en monnaie locale.

D'un côté, le système bancaire gambien régule l'offre de devises et de l'autre, il maintient une quantité de dalasis dans le circuit financier officiel¹⁰ qui évite une fuite devant cette monnaie.

Nous étudions dans la partie ci-après les spécificités de ces pratiques bancaires.

4.2. Les marchés parallèles et officiels de la monnaie

4.2.1. La place du système bancaire par rapport au marché parallèle

Au Bénin, le mécanisme monétaire des échanges régionaux aboutit à la substitution partielle de la naïra à la monnaie nationale sur son territoire. Une monnaie inconvertible remplace dans de nombreuses transactions le franc CFA convertible.

Dans le cas gambien, c'est le franc CFA convertible qui empiète sur la monnaie nationale, le dalasi, qui est inconvertible.

Ces mouvements sont déterminés par le commerce d'importation. Le Bénin transfère les CFA à l'extérieur et voit leur remplacement par des naïras. La Gambie attire les CFA pour financer ses importations via la réexportation.

Mais ces déplacements s'opèrent dans un rapport du marché officiel et du marché parallèle différent dans les deux pays. Au Bénin, la pénétration de la naïra est facilitée par l'extension du marché parallèle des monnaies et des marchandises. L'extension de ce dernier résulte du refus du système bancaire béninois d'accepter de recevoir des signes monétaires inconvertibles. L'illiquidité croissante des banques

¹⁰

Cf. ce que nous avons dit sur le placement des bons du Trésor et le règlement immédiat des droits douaniers.

béninoises incite également les détenteurs de francs CFA à les reporter vers les circuits parallèles plutôt que de les voir geler dans des banques d'où il ne pourraient les retirer.

La fluidité du fonctionnement du système bancaire gambien qui assume la conversion de francs CFA contre dalasis et vice versa attire les opérateurs. Le marché parallèle est de facto handicapé par l'offre libre et concurrente du marché officiel bancaire. Ce dernier peut s'adapter à toute prime conférée par le marché parallèle à l'achat de devises en suivant ses mouvements. De plus, l'obligation de payer les droits douaniers immédiatement retire du marché parallèle les sommes qui auraient pu servir à l'alimenter.

La politique du Trésor public, de placement de titres d'Etat contre des dalasis détenus par les banques commerciales, achève d'assécher une offre excédentaire de dalasis qui se serait déversée sur le marché parallèle.

Ainsi, dans le cas gambien on se trouve en présence d'un régime relativement unifié d'offre de devises à travers le système bancaire. Au Bénin, on assiste au contraire à l'intersection de plusieurs marchés qui se combinent; le marché national officiel du CFA, le marché parallèle de la naïra, le marché régional de la zone franc (UMOA + BEAC) et le marché officiel nigérian de devises.

4.2.2. *Le statut des balances inconvertisibles*

Les balances convertibles sont des avoirs liquides en une monnaie convertible détenue par des non résidents du pays où est utilisée cette monnaie. Elle leur sert à des règlements de transactions privées dans cette monnaie. Mais cette monnaie est détenue également par les autorités monétaires autres que celles qui l'émettent. C'est alors un instrument de réserve.

Les balances inconvertisibles n'ont pas cette caractéristique d'instrument de réserve et elles présentent pour leurs détenteurs le risque de se retrouver avec des avoirs inutilisables.

Les situations du Bénin et de la Gambie par rapport aux balances inconvertisibles détenues (par définition ce n'est pas le franc CFA qui est convertible) sont dissemblables.

Des non-résidents au Nigeria (principalement des résidents de la zone franc; donc au Bénin en premier lieu) détiennent des naïras.

Les non-résidents en Gambie ne conservent pas de balances inconvertisibles en dalasi. Par delà les aspects monétaires, on en revient aux structures profondes des échanges régionaux.

Le détenteur extérieur de dalasis sait qu'il n'a pas accès au stock propre de devises de la Gambie car il n'existe en gros que celui apporté par ses voisins. Les recettes touristiques et d'exportations officielles servent en effet d'abord les besoins nationaux.

Par contre, les détenteurs de balances en naïras savent qu'ils peuvent avoir un dernier recours auprès du système central nigérian¹¹ (le marché officiel), en perdant au cours de change certes. Mais avant cette dernière solution, la fourniture par le Nigeria de quantités de biens négociables dans la région confère une valeur aux naïras détenues hors des frontières nigérianes.

On assiste donc dans le cas béninois à une interférence du marché des produits réexportés et du marché des produits locaux et régionaux (cf. John Igué et notre rapport Bénin). La Gambie à l'exception de l'arachide, offre peu de produits nationaux qui peuvent susciter la conservation de dalasis par des non-résidents.

On ne peut donc ignorer la place des flux de marchandises qui instaure, entre le Nigeria et ses voisins, une circulation monétaire double, en naïras et en CFA. Dans la relation sénégal-gambienne, la similarité des biens importés en Gambie et produits au Sénégal explique bien sûr le peu d'attrait du dalasi pour les Sénégalais.

¹¹ Marché aux enchères où l'on peut céder les naïras inconvertisibles contre des devises dans la mesure de leur disponibilité.

4.3 Conclusion

Pour l'ensemble de ces asymétries, la Gambie n'est pas le Bénin du Sénégal malgré la fonction d'Etat entrepôt que ces deux pays partagent.

a) L'économie de devises.

Le Bénin permet au Nigeria d'économiser des devises pour ses importations. Celles-ci sont financées via le Bénin avec des francs CFA en échange de naïras inconvertibles. Celles-ci sont ensuite utilisées pour acheter les marchandises en abondance sur le marché nigérian. Le Sénégal, par contre, perd des ressources en finançant ses achats en Gambie avec le franc CFA qui est convertible.

b) L'impact sur les recettes de l'Etat

Le commerce parallèle, à première vue, pénalise les voisins des Etats entrepôts en réduisant l'assiette de leur taxation douanière. Il existe cependant des différences. Au Nigeria, la faiblesse de la naïra en comparaison du franc CFA fait que les marchandises produites localement sont plus compétitives que les marchandises importées. Ce n'est pas le cas pour le Sénégal qui souffre de l'arrivée sur son marché, via la Gambie, de produits similaires à ceux qu'il produit. Globalement, les ressources du Sénégal en sont affectées tandis que le Nigeria peut vendre au Bénin ses productions. En effet, la Gambie n'achète que dans des proportions réduites les biens manufacturés sénégalais.

Les Etats entrepôts bénéficient de rentrées douanières sur ces flux qui alimentent des 2/3 aux 3/4 de leurs recettes budgétaires globales. Mais le Bénin et la Gambie, ne supportent pas dans de mêmes proportions la fraude douanière tendanciellement forte dans chacun d'entre eux.

La Gambie s'efforce d'y pallier en liant l'accès aux devises par les banques au versement des droits douaniers préalablement à l'importation. Dans une deuxième étape, l'Etat gambien absorbe les ressources bancaires provenant de la réexportation en plaçant des bons du Trésor.

c) La part du marché parallèle

Avec un système bancaire en position dominante d'offre de devises, la Gambie réduit la part du marché parallèle. Au Bénin, au contraire, l'éclatement de l'offre de devises multiplie les canaux parallèles et la part globale du non-officiel dans les échanges régionaux.

d) La relation Etat-commerçants

Le fonctionnement des mécanismes mis en place en Gambie dans le sens d'un marché uniifié des monnaies et des marchandises repose en grande partie sur le statut du système bancaire. L'existence à côté d'une banque publique de deux banques privées à capitaux étrangers a favorisé l'insertion des commerçants dans des circuits financiers formels au sein desquels ils ne se sentent pas menacés par les choix politiques et économiques de l'Etat.

La stratégie de limitation des dépenses publiques du gouvernement gambien ne risque en effet pas de créer un effet d'éviction qui absorberait les ressources des commerçants.

On peut citer à titre d'illustration le récapitulatif clair des dépenses de l'Etat gambien tenu dans le budget speech face à l'absence de bilan de la gestion budgétaire béninoise.

Au Bénin, le monopole de l'Etat dans le secteur bancaire a pu certes favoriser certains commerçants privilégiés. Mais les difficultés croissantes des banques liées à celles des finances publiques ont vite inquiété nombre d'opérateurs. Ceux-ci se tournent alors davantage vers les marchés parallèles.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser les retournements observés sur la réexportation de riz en Gambie et au Bénin. En Gambie, la ralentissement de la réexportation de riz tient à la montée de cours mondiaux et à la baisse du prix fixé à la consommation au Sénégal.

Le riz importé en Gambie est alors devenu moins compétitif sur le marché sénégalais. Mais l'Etat gambien, par l'abaissement des droits douaniers sur d'autres catégories de produits, peut espérer stimuler d'autres flux de réexportation.

Le Bénin, quant à lui, est confronté à une position plus dure des autorités nigérianes vis-à-vis de ses réexportations de céréales. Celle-ci se traduit par une plus grande fermeté sur le trafic frontalier Bénin-Nigeria.

Mais, la capacité d'organiser d'autres formes et d'autres directions de réexportation est certainement limitée par la crise du secteur bancaire et par la détérioration des relations entre l'Etat et les commerçants.